

HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT ...DISIEZ VOUS !?

SMIC : HAUSSE DE 1,24 % AU 1^{ER} JANVIER

Le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) est revalorisé chaque année car indexé sur les prix et salaires. Il augmente selon l'inflation (hors tabac) et calculé pour les 20 % des ménages les plus modestes et de la moitié de la progression du salaire horaire de base ouvrier et employé.

Le SMIC mensuel est calculé sur la base de 151,67 heures, soit la durée légale hebdomadaire de travail (35 heures), multiplié par les 52 semaines de l'année,

puis divisée par 12 mois. Il est possible pour les gouvernements de « donner un coup de pouce », mais MACRON ne l'a pas voulu !

En effet, pour celui-ci, 12 centimes d'euros de l'heure d'augmentation, c'est encore trop ! Le SMIC passera donc de 1480,27 euros brut à 1498,47 euros, soit 18,20 euros de plus par mois ! (taux horaire passe de 9,76 euros à 9,88 euros). Pour mémoire les dix personnes les plus riches en France ont vu leurs fortunes augmenter de 23,3 % entre 2016 et 2017 !!!

AUGMENTATIONS DES PRIX 2018

CSG : (on n'en parle plus !)

Gaz : + 6,9% (soit +2,3% HT sur le prix de base + taxe intérieure de la consommation sur le gaz naturel (TICGN) +43,7% !).

Fioul : Augmentation extrêmement importante des taxes TICPE (taxe de consommation sur les produits énergétiques) et taxe carbone. Prix moyen pour 1000 litres : 808.76€ contre 764€ en 2017, soit +5,53% en moyenne.

Carburants : Très forte hausse des taxes (TICPE et taxe carbone) + objectif du gouvernement d'aligner les prix du diesel sur celui de l'essence.

Diesel : +10,69 cts/litre, soit 1,393€ à la pompe (en moyenne). Un plein de 60 litres coûte 6€ plus cher.

Essence : +3,84 cts/l. (SP98 : moyenne 1,540€/l.)

La facture sera de l'ordre de 240 à 350€/an pour les automobilistes.

Électricité EDF : Le KW/H : +2,69% (+1,7% déjà en 2017). Hausse justifiée par la mise à niveau du parc nucléaire, l'entretien du réseau, et l'appétit des actionnaires...

Tarifs postaux : Hausse de 4,7% en moyenne du prix du timbre : Le prix du timbre vert s'accroît de 9,6% passant de 73 à 80 centimes, celui du timbre prioritaire (timbre rouge) : +11,8% (95 centimes).

Augmentation des **tarifs d'expéditions et d'envois de colis** : COLISSIMO (+1,5%), courriers standards, formules d'acheminements prioritaires, lettres suivies...

Forfait hospitalier : + 2€ pour une journée en hôpital ou en clinique, soit de 18 à 20€, et de 13,50€ à 15€ en service psychiatrique.

Mutuelles : Du fait de l'augmentation des dépenses de santé et du forfait hospitalier, augmentation des tarifs mutualistes. La hausse prévisible est de 2 à 4%. 7% des français ne possèdent pas de mutuelle, il va sans dire que ce pourcentage risque d'augmenter. Les jeunes sont les principaux concernés.

Tarifs bancaires (estimée à + 2.2% en moyenne par rapport à 2017).

Autoroutes : Les hausses sont comprises entre 1,03% et 2,04%. Plutôt que de mettre fin à ces concessions qui n'ont pu lieu d'être, MACRON a tout de suite cédé aux appétits de ces rentiers. Il y a bien longtemps pourtant que le réseau autoroutier est amorti. Ainsi il est bon de rappeler que pour 100 € de péage, les sociétés autoroutières font entre 20 et 24 € de bénéfice net. C'est une honte. Cette manne ne serait-elle pas mieux utilisée si elle était allouée aux budgets d'entretien du réseau routier national ?!

Tabac : Augmentation de la fiscalité là aussi. Première hausse du paquet de cigarettes en mars.

Autres produits : Consécutivement aux hausses des prix des produits énergétiques (gaz, fioul, essence), rien n'est dit des augmentations à venir sur tous les autres produits, dont l'alimentation notamment et les produits de première nécessité. Inutile de dire que tous les produits vont augmenter dans des proportions importantes.

Toutes ces augmentations annihilent évidemment les perspectives d'augmentations de pouvoir d'achat annoncées par les médias propagandistes, chiens de garde de l'ordre des puissants. Les familles modestes seront les plus touchées.

On ne peut que comparer cela aux milliards de cadeaux fiscaux faits au plus riches par MACRON. Les salarié-es vont aussi devoir avaler les méfaits des ordonnances, ce qui se traduira par moins de droits, une augmentation du nombre de licenciements, de la précarité et un accroissement de la pauvreté !

IL N'EST PAS TROP TARD MAIS IL EST TEMPS DE RÉAGIR !



N° 5

Février 2018

Convergences & Luites

Bulletin de liaison retraité(e)s et actifs (ves) rédigé à l'initiative du Collectif Retraité(e)s du Syndicat National C.G.T. des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures (S.N.P.T.R.I.) et du Syndicat CGT du Conseil Départemental de Loire-Atlantique

"Conquis" mais pas "Acquis" ! Ne parlez pas d'Acquis sociaux, mais de Conquis sociaux...
Ambroise CROIZAT, Ministre du Travail, fondateur de la Sécurité Sociale

cd44.reference-syndicale.fr/convergences-et-luites

DESTRUCTION DU CODE DU TRAVAIL : C'EST DU LOURD !

ÉDITO



Les ordonnances MACRON : C'est du lourd !

Les 26 décrets d'application de ce qu'ils appellent outrageusement « ordonnances pour le renforcement du dialogue social », ont été publiés au journal officiel le 31 décembre 2017.

« Outrageusement » oui ! Parce que le véritable but de ces ordonnances est bien moins louable que ce que les médias veulent bien nous en dire. A travers ces ordonnances il s'agit pour le couple MACRON-PÉNICAUD, de détruire purement et simplement un demi-siècle de conquêtes sociales, et surtout de permettre au patronat de licencier tout salarié, quand il le veut comme il le veut. De plus, les nouvelles mesures permettront d'abaisser ce qu'ils appellent le « coût » du travail.

Nous allons en page 2 de ce présent numéro en décrire quelques mesures. En page 3 nous nous transporterons vers des luttes en cours sur le territoire national, là où le grand patronat veut montrer le mode d'emploi du licenciement et de la régression des droits des salariés. Là aussi où les travailleurs-ses ne s'en laissent pas compter... Avec la CGT !

Sophie LAPIX, présentatrice du journal de 20 h de FRANCE 2, multimillionnaire voguant pour le MEDEF et MACRON, était heureuse d'annoncer le 3 janvier dernier dans son journal :

«*Votre salaire va augmenter, vous le découvrirez à la fin du mois, c'est l'effet de la baisse des cotisations chômage et maladie*», puis de nous présenter un reportage dans une entreprise où le patron et l'un de ses lèche bottes (ou bien désinformé) de salarié étaient tous les deux heureux. Propagande ! Pas un souffle de honte !

La réalité est évidemment toute autre. D'abord rappelons nous que cette baisse des cotisations sociales pour les salarié-es est financée par les retraité-es.

Ensuite, qu'en est-il des fonctionnaires qui n'ont eu aucune baisse de cotisations ? Enfin un petit coup d'œil sur les augmentations de prix de ce début d'année suffit à se rendre compte combien ces soi-disant augmentations vont être laminées par la hausse des prix des produits de nécessité.

En page 4 nous passons cela en revue.

SOMMAIRE

Page 1 : ÉDITO : DESTRUCTION DU CODE DU TRAVAIL : C'EST DU LOURD

Page 2 : DESTRUCTION DU CODE DU TRAVAIL : C'EST DU LOURD (suite)

Page 3 : LOIS TRAVAIL : LE PATRONAT A LE VENT EN POUPE MAIS LÀ OÙ LA CGT EST PRÉSENTE, ÇA RÉSISTE !

Page 4 : HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT DISIEZ VOUS ?!
SMIC
AUGMENTATIONS DES PRIX 2018

DESTRUCTION DU CODE DU TRAVAIL : C'EST DU LOURD !

Nous avons évoqué les ordonnances MACRON à plusieurs reprises dans nos précédents numéros, mais sans s'y arrêter réellement, privilégiant plutôt l'actualité du moment (loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale). Cela en sachant que par d'autres moyens, la CGT a bien informé sur le sujet : affiches, tracts, actions...

Au cours des mois de septembre à octobre 2017, la CGT, avec d'autres organisations syndicales, a pris ses responsabilités pour expliquer et lutter contre le recul social programmé résultant de ces ordonnances.

Elle a appelé à de nombreuses actions, dont les fruits n'ont pu être récoltés jusqu'à aujourd'hui, du fait non seulement de la campagne médiatique qui bat encore son plein à l'heure actuelle, mais aussi du fait de la passivité de certains autres organisations, comme principalement celle de la CFDT, cette dernière s'affichant maintenant, quasi ouvertement et sans aucune ambiguïté, comme étant réellement un *syndicat d'accompagnement*.

Nous n'épilouterons pas davantage aujourd'hui sur ce sujet, mais du fait de l'enjeu à défendre, il est clair que cette organisation n'a plus rien d'une organisation syndicale.

Plutôt que de se battre contre la *casse du siècle*, elle préfère semer le doute dans la tête des salarié(e)s, en ne disant rien, et en orientant certainement sa stratégie sur son vieil et unique objectif de devenir réellement la première organisation (qui se dira encore) syndicale de notre pays.

C'est du réformisme XXL. Pour cela elle pourra même s'appuyer sur les mesures contenues dans les ordonnances MACRON...

Après ces préambules qui ne pouvaient être négligés, et afin que chacun(e) d'entre nous comprennent bien les enjeux qui se jouent avec ces ordonnances maintenant entérinées, nous examinerons leurs conséquences sur la vie du (de la) salarié(e). Mesures qui soi dit en passant n'ont pu être écrites que pour (par ?) le MEDEF. Ne disposant toutefois que d'une page pour traiter le sujet, nous ne pourrions ici, analyser qu'un seul aspect de ces mesures. Nous reviendrons sur d'autres aspects dans notre prochain numéro.

Encouragement aux licenciements : Par différentes mesures, le licenciement est dit *simplifié* !

Non, Il n'est pas que simplifié. Plus fortement encore, il est **encouragé** par le plafonnement des sanctions tombées à un montant très faible.

Le **licenciement abusif** qui était sanctionné est aussi **encouragé** pour quelque motif qui soit.

Ces mesures concernent également les licenciements discriminatoires (*femmes, handicapés, seniors, syndicalistes*). Une autre mesure très favorable au patron est le **remplacement de la lettre de licenciement** par un formulaire type sur lequel le motif

Les textes sont composés de 117 mesures, pas moins.

Antoine LYON-CAEN¹, dans la présentation qu'il a fait de ces ordonnances a relevé que la première des préoccupations majeures qui les animent est de favoriser « *l'essor de l'autonomie normative des entreprises et des salariés,* » et qu'elles sont porteuses d'une « *profonde dévaluation sociale...* »

Voilà qui est dit.

Le recul social est tel en effet, qu'après avoir visionné le film LA SOCIALE et fait plus ample connaissance avec Ambroise CROIZAT, Ministre du travail à son époque, nous sommes en droit de nous interroger sur la véritable personnalité de celle qui occupe ce poste aujourd'hui.

C'est pourquoi nous nous posons la question suivante : « *Comment est-il possible qu'un(e) Ministre du Travail puisse commettre un tel acte de déstructuration sociale, ramenant ainsi le monde du travail à plusieurs décennies en arrière ?!* »

Une seconde question aussi : « *Mais qui est donc réellement une telle personne ?* »

Nous reviendrons sur ces légitimes questions une autre fois !

¹ Antoine LYON-CAEN est Docteur en droit, agrégé des facultés de droit, licencié en sciences économiques. Professeur universitaire et ancien avocat au barreau de Paris, il est Directeur d'Études à l'école des Hautes Études en Sciences Sociales, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation.

pourra être remplacé à sa guise jusqu'au dernier moment, c'est à dire jusque devant le juge !

Le **délai de recours** du (de la) salarié-e qui était de deux ans jusqu'aux ordonnances est **ramené à un an**. Les salarié-es devront donc en même temps faire leurs démarches de recherche d'emploi (et parfois de reconstruction personnelle par exemple après des licenciements suite à harcèlement), trouver un avocat et saisir le conseil de prud'hommes par une requête motivée. **Un tour de force !**

Ce sont là des revendications patronales de longue date pour permettre de licencier sans motif.

source Union des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT) CGT

LOIS TRAVAIL : LE PATRONAT A LE VENT EN POUPE, MAIS LÀ OU LA CGT EST PRÉSENTE, ÇA RÉSISTE !..

PIMKIE (Groupe MULLIEZ)

Le patronat n'a pas tardé à s'emparer des lois « travail » (v page 2). En effet, la chaîne de prêt à porter féminin PIMKIE, dont le propriétaire n'est autre que Louis MULLIEZ l'une des toutes premières fortunes de France de l'ordre de 40 milliards d'euros, 86 milliards de chiffres d'affaires, s'apprête à supprimer 208 emplois en « *ruptures conventionnelles collectives,* » l'une des mesures phare des ordonnances MACRON (!) et à fermer de nombreux magasins dont 37 en France, tout cela par rupture conventionnelle collective.

La CGT a bien étudié les motifs avancés par la Direction. Valérie PRINGUEZ, la déléguée, a expliqué à FRANCE INFO que l'enseigne ne marche mal que si on prend les résultats internationaux, mais que le chiffre d'affaire dans les magasins français est bon. En conséquence, en France il n'y a pas de problème économique pour l'entreprise.

Mais, dorénavant, avec les ordonnances MACRON, MULLIEZ peut licencier sans motif ! Seul le rapport de force permettra de faire entendre raison à MULLIEZ, et la CGT entend bien se défendre. Après avoir mené une action importante à LILLE le 13 janvier en y associant les clients, elle poursuit la lutte avec les autres syndicats de l'entreprise. Une pétition est mise en ligne : <http://cgtvimkie.kazeo.com/soutien-aux-salaries-pimkie-a135636590>

PEUGEOT CITROËN

C'est avec l'aval de la CFTC et la CFDT (rien d'étonnant) que malgré l'annonce de plus de 1,8 milliards de profits, PEUGEOT qui a déjà supprimé 25000 emplois entre 2013 et 2017 tout en touchant le CICE, prévoit aujourd'hui la suppression de 2200 emplois en 2018, dont 1300 en « *ruptures conventionnelles collectives,* » (lois MACRON !)

Pour la CGT cette annonce est d'autant plus inacceptable que PSA annonce en même temps un record historique de bénéfices, et que les usines tournent déjà en sous-effectifs.

Alors loi travail ou loi à créer du chômage ?

Qu'est-ce que la rupture Conventionnelle ?

C'est une mesure phare des ordonnances MACRON qui permet à l'employeur sans avoir à le justifier économiquement un plan de suppression d'emplois. Présentée comme étant une avancée pour les salarié(e)s, cette mesure, revendiquée depuis belle lurette par le patronat est évidemment tout le contraire, c'est un recul social sans nom !

LOI TRAVAIL : LE BOUQUET, SÉCURISATION... DU LICENCIEMENT

Sans aucune honte, la ministre, mal nommée *du travail* (!!) a envoyé aux organisations syndicales dans le cadre de l'ordonnance « *prévisibilité et sécurisation des relations de travail* », six modèles de lettres de licenciement et les bonnes pratiques ainsi que les conseils donnés aux patrons pour, nous citons : « *sécuriser les licenciements afin qu'il n'y ait plus de recours et que cela coûte le moins cher aux entreprises* » !!! Les six motifs de licenciement sont **licenciement pour** : motif disciplinaire ; motif non disciplinaire ; inaptitude ; motif économique individuel ; motif économique de moins de dix salariés dans une période de 30 jours ; motif économique d'au moins dix salariés sur une entreprise de 50 salariés...

Extraordinaire, la ministre du travail donne toutes les directives aux patrons pour licencier en toute sécurité, alors que cette loi était « censée » créer des emplois !!



Immigrés pour la plupart, car plus faciles à exploiter, méprisés-es, mal payés-es, heures supplémentaires non payées, obligation de réclamer pour être payés-es, surchargés-es de travail, ces esclaves des temps modernes sont en grève depuis le 19 octobre 2017. Déterminés, ils font preuve d'une grande dignité. Avec le soutien de la CGT HPE (*Hôtels de Prestige et Économique*), ils et elles innent chaque jour dans leurs formes d'action, tour d'Europe (Barcelone, Londres, Bruxelles), rencontres des groupes de gauche du Parlement Européen, conférences de presse, tracts, collectes, pétitions, émissions de radio, etc.

HEMERA

Les personnels de la société de nettoyage, HEMERA affectés en tant que sous-traitants aux tâches de nettoyage du grand hôtel de luxe Holiday Inn Paris Clichy se rebiffent avec la CGT et le syndicat CNT (Confédération Nationale des Travailleurs).

Immigrés pour la plupart, car plus faciles à exploiter, méprisés-es, mal payés-es, heures supplémentaires non payées, obligation de réclamer pour être payés-es, surchargés-es de travail, ces esclaves des temps modernes sont en grève depuis le 19 octobre 2017. Déterminés, ils font preuve d'une grande dignité. Avec le soutien de la CGT HPE (*Hôtels de Prestige et Économique*), ils et elles innent chaque jour dans leurs formes d'action, tour d'Europe (Barcelone, Londres, Bruxelles), rencontres des groupes de gauche du Parlement Européen, conférences de presse, tracts, collectes, pétitions, émissions de radio, etc.